

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210301\_11

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 16

**Date de la convocation :**

22 février 2021

**Date d'affichage :**

8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Olivier BLANCHARD Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Travaux forestiers, mesures compensatoires à l'extension de la carrière**

M. le Maire d'informe les conseillers municipaux de la récente acquisition de parcelles boisées proches de la carrière afin de permettre son extension par l'entreprise JEANNIN, en contrepartie d'un nouveau contrat de forage qui assure à la Commune, propriétaire des terrains, des recettes liées aux matériaux prélevés. Des mesures compensatoires au défrichement des parcelles boisées par l'entreprise JEANNIN sont exigées par le règlement, pour un montant d'environ 25 000 € TTC, en plus des mesures compensatoires environnementales (qui se traduire par la création d'îlots de sénescence en forêt communale).

Le montant de 25 000 € payé par l'entreprise JEANNIN devrait alimenter un fonds national, sauf s'il est possible de financer localement des travaux forestiers non prévus dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale. C'est cette solution qui est

retenue, afin que la forêt communale puisse bénéficier de ces investissements, dans une période de crise sanitaire des scolytes et de sécheresses.

Ces travaux prendront la forme de reconstitution de peuplement, de dégagements pour favoriser la régénération et d'ouverture de cloisonnement, d'inventions en futaie jardinée pour favoriser les feuillus afin de s'adapter au changement climatique. Les parcelles retenues sont les parcelles 60, 42 et 91. Le conseil municipal donne son accord de principe à ces travaux et à leur financement par l'entreprise JEANNIN dans le cadre des mesures compensatoires au défrichement liées à l'extension de la carrière.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE